



Présidence :
Pascal Mahon
t 076 249 19 44,
pascal.mahon@unine.ch

Coordination et communication :
Camille Rémy
Service de l'information et de la
communication,
Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont
t 032 420 50 44, camille.remy@jura.ch

Secrétariat :
Rubén Rodriguez Alborés
Service du développement territorial,
Rue du 24 septembre 2, 2800 Delémont
t 032 420 60 22,
ruben.rodriguezalbores@jura.ch

Suivi du projet :
Sylvain Rigaud
Service de l'énergie,
Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont
t 032 420 53 22,
sylvain.rigaud@jura.ch

Procès-verbal

SÉANCE 23 (2/2026)

Date : Mardi 24 mars 2026

Lieu : Aula de l'école primaire de Bassecourt

Heure : De 16h45 à 19h15

Présidence et bureau

Pascal Mahon	PMA	CSI, président
Camille Rémy	CRE	SIC/CSI, bureau
Sylvain Rigaud	SRI	SDT/CSI, bureau
Thibaut Henry	THE	SIC/CSI, bureau

Membres ou suppléant.e.s

Pierre-Alain Berret	PAB	CCIJ, membre
Pierre Brulhart	PBR	SDT, membre représentant RCJU
Olivier Chèvre	OCH	Conseil communal de Haute-Sorne, membre
Jacques Favre	JFA	Conseil communal de Boécourt, membre
Denis Jeannerat	DJE	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Marc Kury	MKU	AgriJura, membre
Thierry Lombard	TLO	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Nicole Lupi	NLU	OFEN, membre
Peter Meier	PME	Geo-Energie Suisse, membre
Marc Ribeaud	MRI	WWF Jura, suppléant
Vincent Seuret	VSE	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Quentin Theiler	QTH	Office de l'environnement, membre
Jean-Pierre Voisard	JPV	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Christophe Wermeille	CWE	Conseil communal de Saulcy, membre
Massimo Zappala	MZA	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre

Excusé.e.s

Céline Barrelet	CBA	WWF Jura, membre
Eric Dobler	EDO	Conseil communal de Haute-Sorne, membre
André Irminger	AIR	Association Géothermie Jura, suppléant
Gérard Struchen	GST	Association Géothermie Jura, membre

Absent.e.s

Vincent Gigandet	VGI	FER-Arcju, suppléant
Alain Girardin	AGI	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Michel Lando	MLA	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Patrick Riat	PRI	FER-Arcju, membre
Gabriel Wolfer	GWO	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, suppléant

Procès-verbal

Séance préliminaire : Réunion préparatoire à la séance publique (16h45 – 17h30)

1. Accueil et explications du nouveau format de séance

PMA ouvre la 23^e séance de la CSI en introduisant le nouveau format des séances, qu'il a proposé à la suite des remarques de certains membres qui jugeaient les séances trop longues. L'idée est de mieux distinguer la mission de suivi du projet, qui concerne tous les membres, et celle d'information et de communication, du moins d'organisation de la communication, qui intéresse moins certains d'entre eux. Ce nouveau format vise à éviter de contraindre tous les membres à assister à la partie consacrée aux missions communicationnelles de la CSI, lorsque celle-ci ne présente pas d'intérêt pour eux. Ainsi, chacun est libre de participer ou non à cette partie de séance s'il y est intéressé. PMA rappelle qu'il s'agit d'un « test » et que ce format peut être soumis à de nouvelles modifications selon les retours des membres.

Cette première partie de séance ne fera pas l'objet d'un procès-verbal détaillé mais d'un simple résumé, et d'un procès-verbal de décision, qui seront rappelés lors de la séance proprement. PMA poursuit en revenant sur les deux principaux points prévus à l'ordre du jour pour cette séance préliminaire, à savoir, l'organisation de la séance publique du 29 avril prochain et une discussion sur le sort à réserver aux réponses du Gouvernement transmises à la CSI, relatives aux questions ouvertes de CRJ (cf. *Réponses du Gouvernement aux questions de CRJ – annexé au procès-verbal*).

2. Organisation de la séance publique du 29 avril 2026

Cf. présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) – slides 3 à 7.

S'agissant tout d'abord de l'organisation de la séance publique du 29 avril 2026, les membres qui participent à la séance préliminaire ont discuté les différents thèmes à aborder lors de la séance publique, le format ainsi que le titre prévu pour la séance publique du 29 avril, de même que le choix des différents intervenants externes. Ils ont évoqué notamment le lieu de la séance publique, un membre ayant proposé de l'organiser à Glovelier plutôt qu'à Bassecour ; pour des raisons pratiques, de disponibilité et d'équipement des salles, c'est toutefois la halle de gymnastique de Bassecour qui a été retenue. Il a en outre été décidé, après discussion, de privilégier dans la mesure du possible une femme parmi les intervenants externes et de ne pas ajouter, parmi les thèmes choisis, une rubrique supplémentaire consacrée à la question de l'eau (besoins en eau et protection des eaux souterraines), étant entendu que la question du besoin en eau avait déjà été abordée durant la table-ronde du 1^{er} septembre 2025. D'autre part, le rapport de Geo-Energie qui fait suite à cette table-ronde, et qui devrait être remis à la CSI prochainement, débouchera vraisemblablement sur une demande de concession pour le Tabeillon, laquelle sera publiée au Journal officiel dans le cadre d'une procédure d'opposition ; dans ce cadre, une séance d'information publique sera organisée par l'Office de l'Environnement. Cela justifie que la question de l'eau ne fasse pas l'objet d'un thème spécifique, ce qui n'empêche d'ailleurs pas des questions liées à l'eau puissent intervenir dans la dernière partie de la séance publique de la CSI, sous la rubrique « questions globales ». Il est enfin souhaité que la séance publique aborde la question et donne une explication de ce que signifie la fameuse « échelle de Richter », dans la mesure où il règne apparemment une forte confusion à ce propos, tout le monde ayant en tête une échelle totalement linéaire – selon laquelle une magnitude de 4 serait deux fois plus forte qu'une magnitude de 2 – alors qu'elle est en réalité logarithmique (une magnitude de 4 est cent fois plus forte qu'une magnitude de 2).



Décisions :

- La séance aura lieu le 29 avril 2026, à partir de 18h45 dans la halle de gymnastique de l'école primaire de Bassecourt. Elle sera intitulée « Soirée d'information et de dialogue sur le projet de géothermie profonde : état d'avancement, sous-sol et critères d'acceptabilité ».
- Son objectif principal est de créer un espace favorable à l'échange, afin que les participantes et participants puissent exprimer leurs préoccupations et leurs opinions.
- Des spécialistes externes présenteront un à un leurs thématiques, sous forme de mini-exposés de 8 minutes. Le public sera ensuite invité, après chaque exposé, à réagir et à poser des questions directement.
- L'ordre du jour sera le suivant :
 - Accueil du public et introduction (PMA) → 10'
 - Etat de situation du projet (RCJU et Geo-Energie Jura) → 15'
 - Notions de base en sous-sol (spécialiste externe) → 8'
 - Notions en sismicité et risque sismique (spécialiste externe) → 8'
 - Critères d'acceptabilité : mise en perspective (spécialiste externe) → 8'
 - Questions globales → 20'
 - Conclusion.
- Chaque présentation sera suivie d'une vingtaine de minutes de questions et d'échanges avec le public.
- Il appartient au bureau de la CSI de mettre en œuvre les moyens de communication prévus pour la promotion de la séance.

Sur la base de ces discussions, l'ordre du jour, les thèmes, le lieu, l'horaire ainsi que les intervenantes et intervenants potentiels sont approuvés comme suit, étant précisé que l'identité des intervenants externes ne sera dévoilée publiquement que dans un second temps, une fois leur présence confirmée.

3. Adressage des questions de CRJ aux parties prenantes : communication de la CSI

Cf. Présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) – *slides 8 à 9.*

PMA rappelle que, le 5 février dernier, la CSI avait décidé de jouer le rôle d'intermédiaire en transmettant formellement au Gouvernement les questions que l'association CRJ avait posées à celui-ci, mais sans les lui adresser directement. PMA informe les membres que le Gouvernement a adressé ses réponses à CRJ mais qu'il les a aussi transmises à la CSI pour information. PMA propose de rappeler ce rôle d'intermédiaire qu'a joué la CSI dans le communiqué de presse qui suivra la séance de ce jour ainsi que d'y insérer, de même que sur le site de la CSI, un lien renvoyant directement aux réponses du Gouvernement.

PBR ajoute que le Gouvernement a rappelé, dans son communiqué et dans un courrier adressé à CRJ, que l'association dispose toujours d'une place pour participer à la CSI et y poser ses questions ; malheureusement, CRJ ne semble toujours pas souhaiter, à ce stade, participer à ces échanges.

MRI propose, dans l'intervalle, d'adresser une invitation à CRJ en vue d'une rencontre informelle avec la CSI, proposition qui est approuvée. Le président se chargera de cette démarche.

Décision :

- **L'ensemble des membres de la CSI présents approuve ces différentes actions en réponse à la communication du Gouvernement.**



PMA lève la séance préliminaire et annonce une pause de quinze minutes, avant la séance ordinaire.

Séance plénière ordinaire (17h45-19h05)

1. Accueil et approbation de l'ordre du jour

PMA ouvre la deuxième partie, c'est-à-dire la séance proprement dite, la 23^e séance de la CSI, en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes ayant rejoint les membres présents lors de la séance préliminaire. Il accueille tout particulièrement M. Thibaut Henry, qui participe à sa première séance de la CSI et qui remplacera Mme Camille Rémy durant son congé maternité. PMA poursuit en annonçant les personnes excusées (cf. page 1).

Pour rappel, l'ordre du jour, accompagné de ses annexes, a été transmis le 13 mars 2026. Etant donné qu'il n'appelle ni remarques ni demandes de modifications, il est approuvé tel que proposé par le bureau de la CSI.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2026

Décision :

- **Le procès-verbal de la séance du 5 février 2026 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Camille Rémy. Il fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la CSI.**

3. Information du bureau et des membres de la CSI

Cf. présentation PowerPoint (annexé au procès-verbal) – slide 16

Actualité internationale liée à la géothermie

SRI mentionne tout d'abord le projet de Cornouailles, au Royaume-Uni, qui produit de l'énergie grâce à la méthode EGS. En Alsace, une commission, du même type que la CSI, a été créée suite à un séisme ressenti sur une centrale géothermique. Sa première séance se tiendra en avril. SRI mentionne aussi deux actualités nationales : l'abandon du projet de géothermie de Macolin et l'investissement prévu de 20 millions de francs dans le Canton de Vaud, pour explorer le sous-sol. NLU complète en ajoutant que de nouvelles informations concernant le projet de Vinzel paraîtront dans la presse d'ici la fin de semaine. Elle ajoute qu'un nouveau projet électrique a été subventionné et permettra de cartographier la région de la Broye. Elle conclut en informant que Fervo Energy a annoncé l'investissement de 421 millions de dollars dans son projet « Cape Station », dans l'Utah (USA), illustrant les gros investissements récemment réalisés dans le domaine de la géothermie.

Rencontre entre Pascal Mahon et le Gouvernement jurassien

Le président de la CSI revient sur sa rencontre avec le Gouvernement jurassien du 24 février 2026. Il informe que l'exécutif s'est montré favorable à l'idée d'une modification de la composition de la CSI, avec notamment l'intégration d'une représentation du Parlement cantonal par le biais de la Commission de l'environnement et de l'équipement (CEE). L'exécutif cantonal souhaite cependant un temps de réflexion. PMA rapporte également que le Gouvernement a soutenu le fait que la CSI organise une séance publique durant le premier semestre sur la thématique de la sismicité. Les échanges ont aussi porté sur la manière de répondre aux questions adressées par CRJ, réponses que le Gouvernement a finalement communiquées ce 24 mars, comme indiqué plus haut (cf. Réponses du Gouvernement aux questions de CRJ, document annexé au procès-verbal).

4. Retour sur la séance préliminaire relative à la communication de la CSI

PMA rappelle la modification du format des séances qu'il a proposée et qu'il entend tester avec la, ou plutôt, les séances de ce jour et il résume les discussions qui ont eu lieu et les décisions prises lors de la séance préliminaire, notamment en ce qui concerne la préparation de la séance publique de la CSI du 29 avril prochain, afin d'informer les membres qui n'ont pas pu y assister (voir le résumé et les décisions mentionnés ci-dessus).

Il rappelle que les thématiques abordées seront, d'abord, un retour sur l'état d'avancement du projet par Geo-Energie Jura et la RCJU, suivi de trois brèves interventions de spécialistes externes, l'une d'un hydrogéologue indépendant sur les questions liées au sous-sol, la deuxième sur une présentation vulgarisée des questions de sismicité et de risque sismique et la troisième sur la question de l'acceptabilité du risque et la mise en relation avec d'autres risques que la sismicité. Chacune de ces interventions sera suivie d'une vingtaine de minutes pour les questions et discussions avec le public. La soirée se conclura par un temps dédié aux questions ouvertes des participantes et participants sur d'autres sujets.

PMA informe qu'un hydrogéologue indépendant a déjà confirmé sa présence, au même titre qu'une autre personne sollicitée, mais que l'identité de tous les spécialistes externes sera communiquée une fois que tous seront confirmés.

La discussion n'étant pas demandée, les membres valident les décisions prises lors de la séance préliminaire.

Décision :

- **La CSI confie au bureau le soin de poursuivre l'organisation de la séance publique du 29 avril 2026 selon les travaux préparatoires évoqués.**

PMA continue en informant l'ensemble des membres présents de la décision prise lors de la séance préliminaire concernant le traitement qui sera réservé aux réponses du Gouvernement aux questions de CRJ (cf. chiffre 3 de la séance préliminaire, ci-dessus).

5. Retour sur les recommandations du Comité de patronage (CP)

Cf. Rapport annuel 2025 du Comité de patronage (annexé au procès-verbal) – slide 16

Le Président du Comité de patronage, M. Olivier Français, a rencontré le Gouvernement jurassien le 24 février dernier. Le même jour, le CP publiait son rapport annuel 2025 dans lequel figuraient quelques recommandations adressées à la CSI.

En résumé, le Comité de patronage recommande à la CSI de :

- *S'assurer du renouvellement des sièges vacants au sein de la CSI, afin de remédier à l'essoufflement constaté. Cet effort doit porter prioritairement sur la repourvue des sièges vacants issus de la société civile pour pérenniser les activités de suivi.*

PMA souligne que la première recommandation est déjà en cours d'application du fait que la CSI souhaite effectivement renforcer et modifier quelque peu sa composition, par exemple intégrer une représentation du Parlement. Un effort de renouvellement est donc déjà amorcé au sein de la CSI.

- *Renforcer la fonction de relais de la CSI vers le monde politique et le public. A cet égard, le CP insiste sur la responsabilité des représentants institutionnels siégeant à la CSI. Ceux-ci doivent garantir un rapportage systématique des informations et des travaux de la commission auprès de leurs institutions respectives.*

PMA rappelle que la question soulevée par cette deuxième recommandation avait déjà été évoquée lors de précédentes séances de la CSI et que tous les membres n'étaient pas en accord avec cette obligation. Cette recommandation ne fait cependant que reprendre l'art. 7 al. 4 du règlement de la CSI qui stipule que « *les personnes qui participent aux travaux de la commission assurent l'information régulière de l'association ou de l'instance qui les a déléguées* ». Cette obligation figure aussi, en des termes identiques, dans la Convention de 2022.

- *Identifier de nouveaux thèmes concrets offrant une réelle marge de manœuvre pour des actions participatives telles que la planification du trafic ou les mesures de compensation environnementale. Un accent particulier devrait être mis sur la présentation du bilan géologique des tests de la phase 1, les campagnes sismiques (2D, 3D et passives) ayant démontré l'absence de failles susceptibles d'être réactivées par les activités, il existe un besoin crucial de communiquer ces résultats de manière positive et rassurante à la population. Le CP suggère une contre-expertise ciblée en géologie et mécanique des roches pour valider ces conclusions et renforcer la confiance publique.*

Au sujet de cette troisième recommandation, la CSI a en quelque sorte anticipé cet élément en organisant sa séance publique du 29 avril qui évoquera, entre autres, le thème de la géologie et du sous-sol. En revanche, mandater une contre-expertise n'est, selon PMA, pas du ressort de la CSI. VSE appuie ce propos en ajoutant que la CSI n'a ni le budget ni la compétence pour mandater une telle contre-expertise.

PMA a confirmé à M. Olivier Français (CP) la bonne réception de ces recommandations et lui a assuré qu'elles seraient abordées lors de la séance de ce soir. Il informera le Président du Comité de patronage de la discussion au sein de la CSI.

Questions et discussions sur ces recommandations

MRI à PAB : Il y a à peu près deux ans, un représentant du CERN nous avait fait part de l'impact que pouvait avoir ce type de travaux sur l'industrie de haute-précision, qui se trouve à proximité du site de forage. Cette question est revenue de la part du groupe de citoyens et nous avons eu peu de retours sur les problèmes réellement engendrés. D'où ma question, ce sujet doit-il encore être abordé ?

PAB : Je pense qu'il y a encore quelque chose à faire en termes d'information. D'ailleurs, si la sismicité est évoquée lors de la séance du 29, je pense que certains industriels de la région y seront intéressés. Mais toutes les informations connues jusqu'ici ont eu un effet apaisant. Même si, d'après ce que j'entends, certains sont encore inquiets, la plupart des gens semblent rassurés. Dans tous les cas, l'information à ce sujet sera utile.

PMA : Pensez-vous que nous devrions formuler des invitations personnelles à certains industriels en vue de la séance publique ?

PAB : Je pense que ce serait bien oui. Je peux vous aider à formuler la liste des personnes à contacter.

6. Mise à jour quant à la question de l'approvisionnement en eau du projet

Cf. présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) – *Slides 20 à 31*

OZI présente l'état d'avancement des travaux de Geo-Energie concernant l'approvisionnement en eau du projet, notamment dans la foulée de la table-ronde de la CSI du 1^{er} septembre 2025. Il anticipe les résultats de l'étude menée à la suite de celle-ci et qui figureront dans le rapport que Geo-Energie remettra prochainement à la CSI. Ces résultats confirment que l'option Tabeillon, couplée avec le réseau, demeure la meilleure. Geo-Energie va cependant continuer d'étudier l'option de la Sorne.

PMA précise qu'il a été convenu que lorsque le rapport de Geo-Energie sera remis à la CSI, il sera transmis aux membres par voie de circulation. Une fois finalisé, le rapport sera publié sur le site internet de la CSI.

Question n° 1

SRI : A mon avis, le retour de Geo-Energie par rapport à la table-ronde sur la question de l'eau doit être soumis à la CSI et probablement aussi aux participants avant la séance publique. Sinon, cela donne l'impression qu'il n'y a pas vraiment de processus qui se mettent en place et qui s'achèvent derrière les séances publiques.

PMA : Oui, la question est de savoir si nous allons le remettre aux participantes et participants de la table-ronde. Je pensais plus le publier sur le site, dans l'idéal, effectivement avant la séance publique. Mais cela dépend du timing, s'il est prêt et disponible assez rapidement, mon idée était de le remettre aux membres de la CSI, avec un bref délai de réaction, avant de le publier. Il faudrait cependant éviter que cela arrive deux jours avant la séance publique, sinon le risque est que cela devienne le sujet principal de celle-ci, ce qui n'est pas le but espéré.

PBR : Concernant ce rapport, il faut que l'on soit clair sur ce que l'on attend de Geo-Energie, du niveau de détail attendu. Faut-il un rapport très détaillé, avec plein de chiffres ou est-ce qu'on se contente d'un rapport simple donnant les conclusions générales, de manière succincte. C'est important d'être au clair.

PMA : C'est une discussion que j'ai eue avec OZI. Nous avons reçu un premier jet du rapport, qui n'était pas très informatif. Or, je pense qu'il faut que ce rapport donne aux personnes qui ont participé à la table-ronde des réponses assez claires sur l'option choisie par Geo-Energie et ses justifications. Il ne s'agit pas, pour moi, d'un rapport scientifique, mais d'un rapport qui donne des informations claires, un peu comme le retour que nous venons d'avoir de M. Zingg. Je pense que c'est important que les personnes qui ont participé à la table-ronde aient des informations claires sur les choix qui ont été faits et sur la demande de concession. Je n'attends donc pas un rapport scientifique avec des notes de bas de page à l'infini, mais je pense que les décisions prises par Geo-Energie doivent être claires, et motivées, même si ce n'est pas basé sur des preuves scientifiques.

OZI : Pour compléter, les éléments techniques dont on dispose sont présentés dans le dossier de demande de concession qui sera mis à l'enquête publique. Donc le but dans le rapport succinct adressé à la CSI n'est pas de dupliquer le rapport de demande de concession. On va s'y référer et préciser que celui-ci sera mis à l'enquête publique et que chacun sera donc libre de le consulter. On parlait de la Sorne, on n'a pas avancé de manière à pouvoir présenter des données technico-scientifiques, cela viendra dans un deuxième temps. Donc effectivement, on est sur un rapport qui est succinct, qui présente les options à choix et qui renverra au rapport de demande de concession pour le Tabeillon pour les éléments techniques.

PMA : Pour revenir à ce que disait SRI, je m'adresse à vous, M. Zingg, afin de savoir dans quel délai vous pourrez rendre ce rapport, à peu près ?

OZI : Il faudrait que j'en discute avec mes collègues, dont certains sont en vacances actuellement. Je ne sais pas si c'est faisable avant le 29 avril. Ce n'est pas impossible, mais ce sera relativement peu avant le 29, car les vacances de Pâques approchent et mon collègue Fabien Christe, qui travaillera sur ce dossier, ne reprendra qu'à partir du 15 avril et le rapport devrait pouvoir être prêt dans les jours qui suivent.

PMA : Pour les membres de la CSI, un délai de quelques jours vous conviendrait-il pour prendre connaissance de ce rapport, qui ne sera pas très long ?

NLU : Je ne pense pas que ce sera problématique, étant donné que le rapport sera un résumé de la méthodologie et du raisonnement. Je soutiens ce que disait SRI, qu'il serait intéressant de démontrer que des actions découlent des séances de la CSI. Donc je pense que niveau timing, il serait intéressant que ce rapport soit accessible avant la séance publique, autant pour les membres que pour le public. Mais pas juste avant, car cela risquerait de court-circuiter les discussions lors de la séance.

OZI : On travaillera de manière prioritaire dès que notre collègue responsable sera de retour. De toute manière, ce n'est pas un travail très conséquent étant donné qu'on a déjà toutes les données. Pour vous, il n'y aura pas de surprise non plus, vu que vous en avez déjà eu un aperçu aujourd'hui.

VSE : Ce n'est pas une question, mais plutôt une information, dirigée vers QTH. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais, au niveau des mesures « nature » volontaires de Geo Energie sur le Tabeillon, des travaux ont été faits récemment réalisés sur le cours d'eau, au niveau de ses seuils. L'objet était le remplacement du pont et à l'aval du pont (à l'entrée de Bassecourt), des travaux sur 300-400 mètres ont été effectués. Est-ce que les mesures prévues par GEJ ne sont pas des seuils déjà assainis ?

QTH : Lors de l'évaluation des 75 litres/s (débit nécessaire pour la migration piscicole) par l'inspecteur de la faune et de la pêche, ce dernier a parcouru tout le linéaire. Les seuils qui devaient encore être assainis ont été identifiés. On en a discuté à l'interne, au sein de l'Office, pour définir les seuils qui étaient intéressants.

VSE : Car quelques seuils ont été supprimés et il faudrait éviter de refaire des travaux à cet endroit justement.

QTH : Ce ne sera pas le cas. Cet élément a bien été pris en compte et sera vérifié dans la demande de concession.

7. Intégrité des puits et protection des ressources

Cf. Présentation Powerpoint (annexée au procès-verbal) – Slides 33 à 58

QTH présente les travaux de l'Office de l'environnement les questions de l'intégrité des puits et de la protection des ressources. Il aborde, entre autres, des aspects de géologie, d'hydrogéologie et de cimentation.

Questions n°3

NLU : L'intégrité est effectivement assurée pendant la phase d'exploitation, même si, pour le moment, le forage est suspendu. Est-ce que quelque chose est prévu, lorsque le forage reprendra, pour vérifier que rien n'a évolué depuis 2024 ?

QTH : C'est justement l'une des questions qu'on a posées à Geo Energie. On leur a demandé si des diagraphies allaient être réalisées, et surtout s'il existe une diagraphie de référence, afin de pouvoir comparer et suivre une éventuelle évolution. Geo Energie doit encore se positionner là-dessus.

Un autre point qui a été évoqué concerne la mise en place d'un piézomètre sur le site, pour l'aquifère du Malm. L'idée serait de pouvoir mesurer en direct les variations de niveau et de pression de l'aquifère, comme c'est déjà fait pour le Tabeillon.

Actuellement, les observations se basent sur des sources assez éloignées, ce qui rallonge les délais de réaction. Cette option est donc à l'étude pour la deuxième phase du projet par Geo Energie.

SRI : Concernant la partie supérieure du puits, un Tieback(c'est-à-dire un tubage) a été installé. Pour pouvoir réaliser une diagraphie sur cette section, il sera nécessaire de retirer ce tubage.

NLU : Actuellement, est-ce qu'une mesure de pression en continu est effectuée à l'entrée du puits ?

OZI : Non. Nous sommes en régime sous-hydrostatique, avec un niveau d'eau libre situé à environ -70 mètres. Une sonde immergée mesure ce niveau, qui reste stable dans le temps. Cela nous permet de réaliser ponctuellement des tests hydrauliques : nous remplissons le puits d'eau, puis nous observons son retour à l'équilibre autour de -70 mètres.

À l'origine, nous avons prévu un puits fermé avec un suivi continu de la pression. Finalement, nous surveillons plutôt le niveau d'eau. Ainsi, le monitoring continu se fait de la manière suivante : suivi du niveau d'eau dans le puits et de la pression dans l'annulaire, en complément du suivi sismique.



8. Divers

Aucun.

9. Conclusion

PMA remercie les membres de la CSI de leur participation et leur rappelle qu'ils seront contactés par mail d'ici à la prochaine séance, qui sera publique et qui aura lieu le 29 avril 2026, sauf contre-ordre. Il leur donne rendez-vous à cette date.

La séance est levée à 19h05.

T. Henry, le 6 avril 2026

Annexes au PV :

- Procès-verbal définitif de la séance du 5 février 2026 (approuvé en séance du 24 mars 2026) – téléchargeable sur le site Internet de la CSI (<https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html>)
- Présentation PowerPoint de la séance du 24 mars 2026 – téléchargeable sur le site Internet de la CSI (<https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html>)
- Réponses du Gouvernement aux questions de CRJ – téléchargeables sur le site de la RCJU (<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/CHA/SIC/Centre-medias/Communiqués-2026/Geothermie-profonde-a-Haute-Sorne-le-Gouvernement-repond-aux-interrogations.html>)
- Rapport annuel 2025 du Comité de patronage – téléchargeable sur le site de l'OFEN (<https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/approvisionnement/energies-renouvelables/geothermie/haute-sorne.html>)